



reprise de terres agricoles

Par **Aimé12**, le **02/09/2021** à **17:15**

Bonjour,

Durant les quelques années suivant le décès de mes beau parents, exploitants agricole à la retraite, l'exploitation agricole familiale est restée en indivision, le frère de mon épouse, lui même exploitant agricole, a continué d'exercer son métier sur l'exploitation familiale. Il a demandé cette année à bénéficier de la retraite agricole et doit cesser son activité en septembre 2021.

Mon épouse, héritière d'une partie des terres, et moi même sommes propriétaires d'un cheval, nous sommes intéressés pour continuer l'exploitation de sa part de terres cultivables d'une superficie d'une dizaine d'hectares,

Je précise que nous sommes tous deux "jeunes retraités", et que je suis familiarisé avec le maniement du matériel agricole et serai conseillé pour l'exploitation par mon beau frère.

Il n'y a aucun bail en cours pour les terres entrant dans la part successorale de mon épouse.

Pouvons nous espérer obtenir le droit de:

pouvoir exploiter les terres dont mon épouse est propriétaire?

Sinon les garder sans être obligés de les louer à un fermier?

Par **Marck.ESP**, le **02/09/2021** à **18:42**

Bonjour

Lorsqu'un agriculteur prend sa retraite, il remplit de nombreux documents dont, pour la MSA le détail des parcelles qu'il exploitait, en indiquant par qui elle seront reprises.

Il y a une reprise des terrains par un fermage ou par le propriétaire lui même, l'important est d'être inscrit en tant que tel.

Je vous conseille de contacter

- La chambre d'agriculture

- La MSA...